

Décision : DAJ2022-192

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET  
DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - M. BLOCH (Gilles) ;

**Décide :**

**Article 1 :** Monsieur Pierre-Olivier COURAUD est nommé chargé de missions auprès du Président-directeur général de l'Inserm.

**Article 2 :** Monsieur Pierre-Olivier COURAUD concourt dans le cadre de ces missions à la réflexion relative à la mise en œuvre des recrutements et des jurys de Chaires de Professeurs juniors ainsi qu'aux travaux relatifs à l'application du régime des Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC) à l'Inserm.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2022.